

Communiqué du bureau du Vérificateur Général à l'occasion de la remise officielle des actes de dénonciation des faits à caractère infractionnel au procureur de la République près le tribunal de première instance de la Commune III

Après la remise solennelle de son rapport annuel 2011 aux plus hautes autorités de la République le mois de novembre dernier, conformément à la loi qui l'institue, le Vérificateur Général a saisi, ce lundi 27 mai 2013, le Procureur de la République près le Tribunal de 1^{ère} Instance de la Commune III du District de Bamako, chargé du Pôle Economique et Financier, en vue de lui transmettre les actes de dénonciation des faits constitutifs d'infractions à la loi pénale révélés par huit (7) vérifications effectuées au titre de l'exercice 2011 et une (1) vérification au titre de l'année 2012.

Les faits dénoncés par le Vérificateur Général au Procureur de la République sont essentiellement relatifs à la gestion domaniale et foncière, aux opérations d'encaissement et de reversement de recettes fiscales au trésor public et surtout au détournement de deniers publics. Le montant total en cause se chiffre à 8 717 657 556 Francs CFA. Les rapports de vérification qui soutiennent ces dénonciations de faits ont été suffisamment et sérieusement élaborés avec indépendance, professionnalisme et objectivité. Le montant annoncé n'est donc pas hypothétique.

A cet effet, le Vérificateur Général a rappelé que ce chiffre montre la triste réalité de la corruption et de la délinquance financière qui continuent de gangrener notre pays et le place chaque jour à l'antipode de l'émergence et de l'essor économiques. Nul doute qu'il y a alors besoin pour tous les acteurs de la gouvernance de conjuguer leurs efforts afin de

circonscrire le phénomène.

Cette cérémonie de dépôt des dossiers de dénonciation au Procureur de la République est une innovation qui s'inscrit dans la dynamique de synergie d'actions, avec l'autorité judiciaire, entreprise par le Vérificateur Général dès l'entame de son mandat. Selon lui, Il est clair que la franche collaboration entre nos trois organes : Autorités Judiciaires, Direction Générale du Contentieux de l'Etat et Bureau du Vérificateur Général apportera des réponses indéniables dans la lutte contre la corruption et la délinquance financière.

Une telle cérémonie illustre la qualité de l'interaction qui existe désormais entre le Vérificateur Général et la Justice. C'est incontestablement le présage du rôle incontournable que le Vérificateur Général entend jouer pour moraliser davantage la gestion publique, particulièrement, en cette période de reconstruction nationale et de reprise progressive de l'aide au développement.

Cellule Communication BVG-Mali
idiawara@bvg-mali.org